

Justificatif généré le 27/11/2023

Support de parution :  **Actu-Juridique.fr**

Date de parution : 27/11/2023
Département : (75) Paris
URL de l'annonce : www.actu-juridique.fr/a/709299
N° d'annonce : 709299

CASQUETS

Société d'investissement à capital variable

Siège social : 10, avenue Percier 75008 PARIS

512 517 905 R.C.S. Paris

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire

MM. les actionnaires sont convoqués le 19 décembre 2023 à 14 H dans les locaux 25, rue de Courcelles 75008 Paris, en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour ci-dessous.

Ordre du jour :

- Rapport du Conseil d'administration sur les opérations de l'exercice clos le 29 septembre 2023 et compte-rendu de sa gestion ;
- Rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 29 septembre 2023 ;
- Quitus aux administrateurs ;
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 29 septembre 2023 et affectation des sommes distribuables ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées à l'article L.225-38 du Code de commerce et approbation desdites conventions ;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs ;
- Pouvoirs pour formalités.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, à l'assemblée sur justification de son identité et de la propriété de ses titres, sous la forme, soit d'une inscription dans les comptes titres nominatifs tenus par la société, soit d'une inscription dans les comptes de titres au porteur aux lieux mentionnés dans l'avis de convocation ; le délai au cours duquel

ces formalités doivent être accomplies expirer deux jours avant la date de l'assemblée.

En application à l'article R.225-72 du Code de commerce, les actionnaires pourront, à compter de la présente insertion et jusqu'à 25 jours avant l'Assemblée Générale, demander l'inscription à l'ordre du jour de l'Assemblée de projets de résolutions.

Les demandes devront être envoyées au siège de la société. Elles devront être accompagnées d'un bref exposé des motifs ainsi que d'une attestation d'inscription en compte.

Cet avis de réunion vaut avis de convocation sous réserve qu'aucune modification ne soit apportée à l'ordre du jour à la suite de demandes d'inscription de projets de résolutions présentées par les actionnaires.

Le Conseil d'Administration

Vérifier la validité de l'annonce

Code de vérification : aeP0tPKdx

<https://digitalisation.actulegales.fr/#aeP0tPKdx>

